



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 JUIN 2019

DELIBERATION N° : 20190606_45

OBJET : Budget 2019
Attribution d'une subvention
complémentaire au TENNIS CLUB
MUNICIPAL DE SAINT-JOSEPH

NOTA : Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été affiché à
la porte de la Mairie, le : 17 JUIN 2019

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents	27
Procuration	6
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'élu délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le six juin à dix-sept heures trente deux minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte

Absents – Représentés

HOAREAU Claudette représentée par LEBRETON Blanche
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
FONTAINÉ Olivier représenté par FRANCOMME Brigitte
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Guy LEBON, 13^{ème} adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Séance du 06 juin 2019



DÉLIBÉRATION N° : 20190606_45

OBJET :

**Budget 2019
Attribution d'une
subvention
complémentaire au
TENNIS CLUB
MUNICIPAL DE
SAINT-JOSEPH**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Le TENNIS CLUB MUNICIPAL DE SAINT-JOSEPH et Fête Le Mur Océan Indien (s/c de Fête Le Mur National) souhaitent collaborer pour la mise en place d'une action « Fête Le Mur à Saint-Joseph » qui s'articule autour d'un enjeu prioritaire : la réduction des inégalités par l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive. Le tennis sera utilisé comme moyen d'éducation et de socialisation pour accompagner les jeunes vers une entrée réussie dans la société, en tant que citoyen responsable.

Ce projet, qui a pour but de démocratiser la pratique du tennis et surtout de permettre aux enfants et aux jeunes des quartiers dits sensibles, d'entrer dans un parcours d'insertion par le sport, est inscrit à la programmation 2019 de la Politique de la Ville avec une participation financière communale d'un montant de 2 250,00 €.

Dans le respect du projet national Fête le Mur, une convention de partenariat tripartite Commune/Tennis Club Municipal de Saint-Joseph et l'association Fête le Mur Océan Indien régira les interventions de chaque partie dans le projet.

Cette action 2019 de la politique de la ville a été validée lors du comité de pilotage du 24 mai 2019.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention 2019 complémentaire à allouer à ladite association.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer au TENNIS CLUB MUNICIPAL DE SAINT-JOSEPH une subvention complémentaire d'un montant de 2 250,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet mentionné ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat y afférente ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°45,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 27

Représentés : 6

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **ATTRIBUE** au TENNIS CLUB MUNICIPAL DE SAINT-JOSEPH une subvention complémentaire d'un montant de 2 250,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet intitulé « Fête Le Mur à Saint-Joseph ».

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat y afférente ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY

